



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Ranaz réalise un financement de 1,8 M\$ auprès de fonds institutionnels

Montréal (Québec), le 17 septembre 2008 – Ranaz Corporation (« Ranaz ») (TSX-V : RNZ), une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de suppléments protéiques et diététiques, est heureuse d'annoncer la réalisation d'un placement privé pour un montant de 1,8 M\$ auprès de fonds institutionnels.

Ranaz a émis 3 000 000 d'unités au prix de 0,60 \$ l'unité. Chaque unité comprend une action et un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acheter une action à un prix de 0,75 \$ pour une période de 24 mois.

« Ce financement nous permet d'une part de poursuivre notre plan d'expansion et d'autre part d'élargir notre base d'actionnaires institutionnels, qui compose maintenant environ 20 % de notre actionnariat, a déclaré Jean Bourassa-Marineau, président et fondateur de Ranaz. De fait, les fonds provenant du financement serviront principalement à augmenter la capacité de production de barres nutritionnelles chez BarTech (USA). Nous prévoyons effectuer cette expansion au cours du quatrième trimestre, ce qui nous permettra de réaliser des réductions de coûts sur l'ensemble des barres nutritionnelles de marque Protidiet et ProtiLife dès le premier trimestre 2009. »

Le financement est sujet à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement sont admissibles aux termes du régime Actions croissance PME (ACCRO). Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. (« IAVM ») a agit à titre de placeur pour compte dans le cadre du placement privé. Une rémunération de 144 000 \$, soit 8 % du produit brut du placement privé, lui a été payée. À titre de rémunération additionnelle, Ranaz a émis 300 000 bons de courtier non-transférables à IAVM (chacun, un « bon de courtier »), représentant 10 % du nombre d'unités vendues. Chaque bon de courtier permet à IAVM, pour une période de 18 mois, de souscrire une unité au prix de 0,75 \$ l'unité.

Les actions ordinaires et les bons de souscription émis dans le cadre de ce placement privé sont assujettis à une période de restriction de quatre mois qui prendra fin le 17 janvier 2009, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques de la Bourse de croissance TSX.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant un titre et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans un territoire où cette offre serait illégale.

À propos de Ranaz Corporation

Ranaz est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de suppléments protéiques et diététiques. Sa mission est la conception, le développement et la commercialisation de suppléments nutritifs, protéinés et diététiques tant sous ses propres marques et concepts, tels que Protidiet et ProtiLife que sous des marques privées. Pour plus d'information sur la Société, veuillez consulter le site Web à www.ranazcorporation.com.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, à l'exception des déclarations de fait qui sont vérifiables indépendamment en date de ce communiqué, peuvent constituer des déclarations prospectives. De telles déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou inconnus, dont bon nombre échappent au contrôle de Ranaz. De tels risques comprennent, notamment : l'effet de la conjoncture économique en général, les changements réglementaires dans les territoires où Ranaz fait affaire, la volatilité des marchés boursiers, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant de fusions et les autres risques dont il est question dans les documents publics de Ranaz. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer substantiellement des résultats prévus exprimés dans les déclarations prospectives. Le lecteur ne doit pas accorder une confiance exagérée aux déclarations prospectives incluses dans ce communiqué. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date où elles sont faites et Ranaz n'a pas l'obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir ces déclarations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit.

Le contenu de ce communiqué de presse n'a pas été approuvé par la Bourse de croissance TSX ni soumis à celle-ci et pour cette raison, elle n'assume aucune responsabilité à cet égard.

- 30 -

Renseignements :

Ranaz Corporation

Martin Vidal

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

(450) 491-7106, poste 213

martinv@ranazcorporation.com

SOLAK Communications

François Kalos

Président

(450) 993-0828

kalos@solak.ca